

Fiche de prêt « extérieur » de matériel pédagogique

Bénéficiaire (<i>Nom, prénom, fonction, structure</i>)		
Coordonnées (<i>tel & mail</i>)		
Motif de l'emprunt et date animation		
Période d'emprunt	Date de retrait : -----	Date de retour : -----
Créneau choisi	Horaire : -----	Horaire : -----
<p>Communauté d'Agglomération Saint Germain Bocles de Seine (CASGBS) Parc des Erables - Bâtiment 4 - 66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq Mardi, mercredi et jeudi 9h - 11h et 14h - 17h prevention@casgbs.fr</p>		

Matériel emprunté

Expo « Composter les biodéchets dans son jardin » - Ademe	
Expo « Je composte » - Beauvais Diffusion	
Composteur pédagogique + bioseau + affiches dispositifs proposés par l'Agglo	
Expo « Soyons tous consom'acteurs »	
Expo « Réparer, récupérer, réemployer »	
Expo « Réemploi, solution contre la crise écologique » - Refer	
Expo « Soyons malins, consommons bien »	
Expo « Stop au gaspillage alimentaire » - 9 panneaux plume	
Expo « Stop au gaspillage alimentaire » - 6 bâches	
Expo « Stop au gaspillage alimentaire » - 6 cadre dont 1 vitre absente	
Expo « Non au gaspillage à la cantine »	
Expo « Mon assiette, ma planète »	
Expo « DLC, DDM »	
Expo « 10 gestes antigaspi »	
Expo « Ça suffit le gâchis »	
Expo « Stop au gâchis »	
Expo « GA, un scandale éthique et environnemental »	
Expo « Contes, gaspillage alimentaire »	
Expo « Continuons les bonnes habitudes »	
Matériel « Disco-soupe »	
Jeu / La valise stop-déchets	
Vitrines / Transformations des matériaux par recyclage	
Jeu La Roue du Tri	
Jeu / Le basket-tri	
Gobelet réutilisable Agglo (voir verso)	


Le matériel ci-dessus décrit reste la propriété de la CASGBS. Le bénéficiaire s'engage, à assurer le retour du matériel prêté dans les délais et en bon état de fonctionnement et d'emballage. En cas de dégradation ou de non-restitution du matériel, le bénéficiaire s'engage à le remplacer (ou équivalent) dans un délai de 2 mois.

Matériel emprunté	Quantité
Gobelet réutilisable Agglo	

Le matériel ci-dessus décrit reste la propriété de la CASGBS. Le bénéficiaire s'engage, à assurer le retour du matériel prêté dans les délais et en bon état de fonctionnement et d'emballage. En cas de dégradation ou de non-restitution du matériel, le bénéficiaire s'engage à le remplacer (ou équivalent) dans un délai de 2 mois.

Le lavage soigneux et le séchage complet des gobelets est à la charge de l'emprunteur.

Pour vous assurer le retour des quantités empruntées, il est conseiller de mettre en place une consigne lors de votre évènement.

Signature du bénéficiaire		Date & visa CASGBS	
Commentaires			